

ALSACE PREVENTION SANTE TRAVAIL 68

20 rue des Trois Châteaux

68000 COLMAR

F. FURMANN
P. LAMBERGER
S. WEBER
M. GARNIER

BELFORT
COLMAR
DIDENHEIM
ILLKIRCH
MUNSTER
OBERHAUSBERGEN
OBERNAI
PARIS
ROUFFACH
SÉLESTAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ALSACE PREVENTION SANTE TRAVAIL 68

20 rue des Trois Châteaux

68000 COLMAR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'Association APST 68,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APST 68 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants décrits dans l'annexe légale des comptes annuels :

- les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- les incidences de l'application de l'article 1655 TER du CGI.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Le rapport moral du Président et le rapport d'activité ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colmar, le 05 juin 2026

COFIME AUDIT S.A.S.
Philippe LAMBERGER
Commissaire aux comptes



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	74 451	74 396	55	55
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	40 824	10 043	30 781	43 397
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				16 202
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 899 600	1 281 707	617 894	681 702
	Installations tech., mat. et outillage indus.	304 197	269 571	34 626	26 565
	Autres immobilisations corporelles	2 091 579	991 454	1 100 125	1 085 747
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	11 951		11 951	61 276
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	415 876		415 876	415 876
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations	8 338	8 338			
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 154		4 154	4 154	
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 850 986	2 635 510	2 215 477	2 334 989
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 742
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 162 318	195 922	1 966 396	2 455 459
	Autres créances	77 335		77 335	65 170
	Charges constatées d'avance	107 015		107 015	27 439
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres	167 606		167 606	167 606	
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	2 267 302		2 267 302	1 053 226	
	Total de l'actif circulant (IV)	4 781 575	195 922	4 585 653	3 771 642
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	9 632 561	2 831 431	6 801 129	6 106 631
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			4 154	4 154
	(2) dont créances à moins d'un an			2 359 159	3 069 132

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	362 308	362 308
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 317	2 317
	Report à nouveau	3 185 772	2 952 714
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	488 573	233 058	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	324 642	321 406	
Total des capitaux propres		4 363 612	3 871 803
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		34 289
	Provisions pour charges		
Total des provisions			34 289
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 043	35 020
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	367 701	250 508
	Dettes fiscales et sociales	881 215	1 110 688
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 562	4 562	
Autres dettes	1 178 997	799 760	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		2 437 518	2 200 538
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		6 801 129	6 106 631
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		488 572,85	233 058,23
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 437 518	2 195 496
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	9 821 653		9 821 653	9 483 217
	Montant net du chiffre d'affaires	9 821 653		9 821 653	9 483 217
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				1 871
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			467 946	416 531
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			4 574	7 423
Total des produits d'exploitation				10 294 173	9 909 042
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			43 098	56 684
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 688 566	1 691 067
	Impôts, taxes et versements assimilés			185 286	201 471
	Salaires			4 946 914	4 797 962
	Cotisations sociales			2 188 924	2 101 674
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			233 725	194 764
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			121 006	266 015
	Dotations aux provisions			3 236	3 236
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			238 593	292 762	
Total des charges d'exploitation				9 649 349	9 605 635
RESULTAT D'EXPLOITATION				644 824	303 407
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier				2 902	2 882



Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			644 824	303 407
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		2 902	2 310
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Total des produits financiers		2 902	2 310
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		341	817
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières		341	817
RESULTAT FINANCIER			2 561	1 493
RESULTAT COURANT avant impôts			647 385	304 900
	Produits exceptionnels			55 582
	Charges exceptionnelles			42 322
RESULTAT EXCEPTIONNEL				13 260
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices		158 812	85 102
	Total des produits		10 297 075	9 966 934
	Total des charges		9 808 502	9 733 876
RESULTAT DE L'EXERCICE			488 573	233 058
	(2) dont produits concernant les entités liées			
	(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 801 129 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **10 297 075 euros** et un total charges de **9 808 502 euros**, dégageant ainsi un résultat de **488 573 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre première application du règlement ANC n°2022-06.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Charges à payer et produits à recevoir

Pour des raisons de simplification, l'ensemble des charges à payer, y compris les dettes fournisseurs, est enregistré hors taxes.

Il en est de même pour les produits non encore facturés.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

La société applique le règlement ANC n° 2022-06, dont la première application est obligation à compter du 1er janvier 2025.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

L'exercice 2025 est marqué par la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce nouveau cadre comptable entraîne plusieurs modifications dans la présentation et le classement de certains postes du compte de résultat.

Ancien compte N-1	Libellé	Présentation en N	Nouveau compte / poste
791	Transferts de charges d'exploitation	Suppression de la ligne autonome	Compte de charge d'origine concerné
796	Transferts de charges financières	Suppression de la ligne autonome	Compte financier d'origine concerné
797	Transferts de charges exceptionnelles	Suppression / reclassement	Compte de produit ou de charge selon la nature
67x	Charges exceptionnelles	Reclassement par nature	65 / 66 / 68 selon le cas
77x	Produits exceptionnels	Reclassement par nature	75 / 76 / 78 selon le cas
675 / 775	Valeur comptable et produit de cession	Présentation sur résultat de cession	Poste spécifique de cession d'immobilisations



Règles et Méthodes Comptables

Ancien compte N-1	Libellé	Présentation en N	Nouveau compte / poste
687x	Dotations exceptionnelles	Reclassement par nature	681 / 686 / 68
787x	Reprises exceptionnelles	Reclassement par nature	781 / 786 / 78



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise	362 308			362 308
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 317			2 317
Report à nouveau	2 952 714	233 058		3 185 772
Résultat de l'exercice	233 058	488 573	233 058	488 573
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	321 406	3 236		324 642
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	3 871 803	724 867	233 058	4 363 612



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	131 477			16 202		115 275
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 477			16 202		115 275
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	1 655 219					1 655 219
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement	244 382					244 382
Instal technique, matériel outillage industriels	287 124		17 073			304 197
Instal., agencement, aménagement divers	1 533 546		131 329			1 664 875
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	395 367		31 338			426 704
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	61 276		5 250	66 526		
Avances et acomptes			11 951			11 951
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 176 913		196 941	66 526		4 307 328
FINANCIERES						
Participations	415 876					415 876
Créances rattachées à des participations	8 338					8 338
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	4 154					4 154
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	428 383					428 383
TOTAL	4 736 774		196 941	82 729		4 850 986



Annexe libre

Immobilisations financières

Les titres représentent notre participation dans la Société Coopérative de Construction et de Gestion du Centre Commercial "LES TROIS CHATEAUX" qui entre dans le champ d'application de l'article 1655 ter du CGI. En conséquence, notre Association doit comptabiliser l'amortissement des locaux représentés par ces droits sociaux. La base d'amortissement des titres est constituée par leur prix de revient diminué de la valeur du terrain évalué à 59 505,14 euros. La durée de vie prévue est de 20 ans. L'amortissement des titres a le caractère d'un amortissement dérogatoire.





M

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		71 824	15 188	2 572	84 439
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		71 824	15 188	2 572	84 439
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui		973 516	63 809		1 037 325
	instal. agencement aménagement		244 382			244 382
	Instal technique, matériel outillage industriels		260 559	9 013		269 571
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		567 432	119 188		686 620
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers		275 734	29 100		304 834
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 321 623	221 109		2 542 732	
TOTAL			2 393 447	236 297	2 572	2 627 171

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	8 338	8 338	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 154	4 154	
	Clients douteux ou litigieux	520 888	520 888	
	Autres créances clients	1 641 430	1 641 430	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 293	3 293	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 124	3 124	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	62 579	62 579	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	8 339	8 339	
Charges constatées d'avance	107 015	107 015		
TOTAL DES CREANCES		2 359 159	2 359 159	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 043	5 043		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	367 701	367 701		
	Personnel et comptes rattachés	117 997	117 997		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	376 365	376 365		
	Impôts sur les bénéfices	73 709	73 709		
	Taxes sur la valeur ajoutée	252 827	252 827		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	60 317	60 317		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 562	4 562		
	Groupe et associés				
Autres dettes	1 178 997	1 178 997			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		2 437 518	2 437 518		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		29 977			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	321 406	3 236		324 642
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	321 406	3 236		324 642
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	34 289		34 289	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 289		34 289	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	8 338			8 338
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	508 572	121 006	433 657	195 922
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	516 911	121 006	433 657	204 260
TOTAL GENERAL		872 606	124 242	467 946	528 902
Dont dotations et reprises			124 242	467 946	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
S.A. SCCG CENTRE COMMERCIAL TROIS CHATEAUX		62 733	36,94	(12 440)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 282	69 623	(8 342)	-11,98
Dettes fiscales et sociales	126 466	61 279	65 186	106,3
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	82 786	115 331	(32 545)	-28,22
TOTAL	270 534	246 234	24 300	9,87



Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	197 324	27 379	169 945	620,7
Autres créances	5 952	17 877	(11 925)	-66,71
TOTAL	203 276	45 256	158 020	349,1



Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	107 015	27 439	79 576	290,0
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	107 015	27 439	79 576	290,0



Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				



Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	



Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Nantissement de compte bancaire rémunéré CIC en garantie d'un prêt professionnel		5 043	
		5 043	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement de retraite		367 394	
		367 394	
Autres engagements Cf. état Engagements financiers - Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		372 437	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			



Annexe libre

Engagement de retraite

Conformément à l'article 26 de la convention collective nationale du personnel des services interentreprises de la médecine du travail, notre Association devra verser une indemnité de fin de carrière lors du départ à la retraite des salariés.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite dépend principalement des critères suivants :

- âge de départ à la retraite ;
- rémunération mensuelle de référence ;
- probabilité de présence du salarié jusqu'à la retraite.

Le montant lié à l'évaluation de ce passif s'élève à 367 394 € au 31/12/2025.

Afin de couvrir cet engagement, notre Association a souscrit des contrats d'assurance et verse des primes afin d'alimenter le fonds de couverture. Ces fonds s'élèvent à 741 154.82 € au 31/12/2025 et couvrent intégralement le passif social.

Les engagements non couverts sont donc nuls au 31/12/2025.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC Est en garantie d'un prêt professionnel

L'emprunt professionnel souscrit auprès du CIC Est, d'un montant initial de 280 k€, est garanti par un nantissement de compte bancaire rémunéré. Le montant garanti à l'origine s'élève à 280 k€, dans la limite de la créance restant due. Le capital restant dû au 31/12/2025 étant de 5 042.67€, le montant garanti à la clôture est de 5 042.67€.

